

Conseil d'école 2^{ème} trimestre

Mardi 16 mars 2021 – 18h00

COMPTE RENDU

32 personnes assistent à ce conseil d'école en visioconférence. La Ville de Strasbourg est représentée par M. Drici. Mme Depret et M. Lory sont en charge du périscolaire / cantine et assistent également à ce conseil. Mme Metzger, médecin scolaire, participe à ce conseil d'école.

Questions Ville de Strasbourg

M. Drici étant présent en début de réunion, ce point est abordé au début du conseil.

M. Peubey interpelle M. Drici au sujet de la Visiophonie qui a été mise en place à l'école au début de l'année scolaire mais qui n'est toujours pas opérationnelle car non encore reliée au système électrique / informatique de l'école. Les branchements n'ont pas été achevés par l'entreprise qui a effectué l'installation et la Visiophonie est de ce fait inopérante ce qui est fort dommage car elle permettrait d'améliorer la sécurité à l'école. Nous espérons une mise en fonctionnement prochaine de ce dispositif de sécurité.

Les parents d'élèves interrogent M. Drici sur la sécurité aux abords de l'école. M. Peubey confirme que celle-ci n'est pas satisfaisante. M. Drici indique qu'il est pleinement conscient de cette situation pour l'avoir observée. Pour les parents, la multiplication des points d'entrée des élèves dans l'école pour cause de protocole sanitaire contribue à faire circuler les élèves et les parents dans les zones de circulation des véhicules et expose les familles à des risques d'accident accrus. C'est notamment le Quai Schoepflin qui pose problème entre la rue de l'Ecrevisse et le feu tricolore. Les véhicules et bus roulent souvent trop vite malgré une limitation de la vitesse à 30km et les parents sont gênés par l'étroitesse du trottoir devant le portail qui les oblige à contourner les obstacles avec parfois des poussettes en passant sur le trottoir d'en face en zone non protégée par des passages piétons. Les parents proposent la mise en place temporaire et provisoire d'un feu et d'un passage piétons en amont sur le Quai à la hauteur de la rue de l'Ecrevisse ce qui ferait ralentir les véhicules et permettre aux familles de traverser le Quai de manière sécurisée. M. Peubey évoque la possibilité d'installer provisoirement des ralentisseurs sur la chaussée du type coussins berlinois pour ralentir les véhicules.

M. Drici souhaite dès cette année apporter une réponse plus globale à ce problème de sécurité avéré le long du Quai Schoepflin avec une volonté de faire ralentir les voitures et d'apaiser le trafic. Le quai sera réaménagé sous la forme d'un « ring cyclable » qui aura pour vocation de faire le tour de la grande île et qui fera cohabiter les vélos et les véhicules le long du quai dans sa partie intérieure dans de meilleures conditions de sécurité.

M. Drici indique également qu'une nouvelle réunion de concertation est prévue fin mars début avril dans le cadre de l'aménagement de la placette située devant l'entrée principale de l'école rue de l'Ecrevisse.

Végétalisation des cours de l'école et patio.

Les parents d'élèves attirent l'attention de M. Drici sur le sol asphalté de la cour de l'école maternelle qui est très dégradé et occasionne des accidents, chutes, hématomes, bosses et écorchures car l'enrobé s'est fortement abîmé au fil des années dans une cour très exposée aux intempéries, chaleurs caniculaires, vent, gel, neige, etc... Les parents (et les enseignants) demandent une reprise du revêtement pour que les trous et fissures soient bouchés à minima et qu'une solution technique soit trouvée pour rendre ce sol moins accidentogène pour les enfants de la maternelle.

M. Drici indique qu'il a déjà constaté le mauvais état du sol de la cour maternelle lors de sa visite de l'école et que le projet de végétalisation de la cour ne pourra avoir lieu avant l'été 2022 car des études de faisabilité complémentaires sont nécessaires quant à la résistance aux masses des poutres qui soutiennent la cour au-dessus du gymnase. Pour autant, les déformations du sol pourront être reprises dès cette année sous la forme de rustines mais sa refonte complète (résine) ne pourra avoir lieu avant les travaux de déminéralisation et végétalisation. Une extension du préau est également prévue afin d'augmenter la surface d'ombrage de la cour. M. Peubey demande si, là encore, une solution provisoire ne pourrait pas être envisagée dès ce mois de mai / juin / juillet par l'installation de tentures suspendues (type barnum) pour apporter de l'ombre. En période de fortes chaleurs, les enfants ne peuvent sortir en récréation car la cour est trop exposée.

L'équipe enseignante souhaite également l'appui de M. Drici auprès du service des Espaces Verts de la Ville pour la livraison à l'école de terre végétale indispensable au développement du jardin pédagogique dans les bacs de la cour. Il n'y a actuellement plus de terre à l'école et nous en avons besoin pour le redémarrage du jardin au printemps.

Les travaux de végétalisation de la cour élémentaire et du patio seront entrepris dès cette année. Plusieurs réunions de concertation ont déjà eu lieu et le projet avance. L'équipe pédagogique sera encore sollicitée pour les choix à venir en matière de plantations, jardin, mobilier, fontaine, bacs, etc...

M. Drici est également sollicité au sujet du marché des fournitures scolaires de la Ville, la société Pichon ne faisant pas l'unanimité chez les enseignants en raison du choix de fournitures plus restreint que celui du marché précédent et pour des tarifs plus élevés. Quelques enseignants ont également rencontré des problèmes de livraison. Les parents d'élèves posent aussi la question de l'usage des matières plastiques dans les fournitures scolaires et demandent une approche plus écologique dans le choix des marchés par la Ville.

Mesure de carte scolaire

Le directeur informe les parents d'élèves qu'une classe élémentaire monolingue sera fermée à la rentrée prochaine. Cette décision a été prise au vu des effectifs de cette année qui ne justifient pas la présence de 6 classes élémentaires monolingue. Les parents regrettent cette fermeture et disent ne pas comprendre qu'une classe ait été ouverte il y a deux ans alors que les effectifs ne le justifiaient pas et qu'elle soit fermée aussi vite car ceci ne contribue pas à stabiliser le fonctionnement de l'école notamment les classes à double niveaux auxquelles les parents (et les enseignants) commençaient à peine à s'habituer. Cela revient de fait à revenir deux ans en arrière et les parents tiennent à exprimer leur tristesse et leur inquiétude quant à ce type de changement. De plus l'ouverture de classe en 2019

a contraint l'équipe pédagogique à trouver des locaux, la BCD a été supprimée au profit de la classe Ulis dont le nouvel espace classe donne fort heureusement satisfaction. Le directeur indique qu'après fermeture, les effectifs seront de l'ordre de 26 à 27 élèves de moyenne par classe monolingue avec des écarts de 23 à 30 élèves.

Coopérative scolaire

Ce point a été mis à l'ordre du jour afin d'évoquer les sujets suivants :

- Le compte rendu des comptes 2019 / 2020 est à annexer au compte rendu du conseil d'école car ceci n'a pas été fait au premier trimestre. (voir doc fin de ce compte rendu)
- Le projet classe à PAC « chant chorale » classe de CP Mme Tahan

La classe de CP de Mme Tahan bénéficie lors de ce deuxième semestre de l'intervention d'une cheffe de chœur, Mme Cécile BIENTZ, dans le cadre d'un Projet d'Action Culturelle financé par la Direction Académique. La coopérative scolaire est sollicitée pour l'achat de matériel musical à hauteur de 500€. Toutefois, si les ressources propres de l'école le permettent (clavier, claves, petit instruments, appareil enregistreur, etc), il ne sera pas fait appel à la coopérative pour ces achats.

- Les projets avec les associations partenaires

Mme Pierrat, mandataire de la coopérative scolaire, indique que les projets pédagogiques en lien avec les associations partenaires sont depuis l'an dernier soumis à rude épreuve en raison de la crise sanitaire. Tous les voyages scolaires avec nuitées en France ou à l'étranger ont été annulés. Seuls subsistent quelques projets comme par exemple Graine de Cirque pour les classes maternelles. Les associations demandent par convention l'avance d'arrhes non remboursés en cas d'annulation du partenariat ce qui oblige les coopératives scolaires à prendre le risque de perdre de l'argent sans que les élèves aient pu bénéficier des intervenants pour l'activité prévue. Cette année, l'avis des parents d'élèves a été sollicité pour la signature de la convention avec Graine de Cirque. Le projet a reçu le soutien des parents et la convention a pu être signée. On voit tout de même que la situation est fragile pour nombre d'associations et ce sont autant de projets éducatifs riches (théâtres, spectacles, sport, nature, etc...) dont les élèves ne peuvent bénéficier actuellement.

- Subvention aux filleuls indiens

Mme Assendonck, enseignante en classes de CP et CE1 bilingue, demandent le soutien de la coopérative pour que celle-ci participe cette année à hauteur de 300€ (2 x 150€) aux frais de scolarité de deux enfants en Inde âgés d'une douzaine d'années aujourd'hui. Le conseil d'école valide cette proposition. Une action de type loto est organisée à l'école une fois tous les trois ans pour récolter des fonds pour ce projet mais cette année les conditions ne sont pas réunies en raison de la crise sanitaire et les donateurs habituels ne peuvent plus s'engager et participer pour fournir des lots à l'école. C'est la raison pour laquelle la coopérative scolaire est sollicitée comme contribution au projet d'aide en direction des filleuls indiens, en attendant des jours meilleurs pour le loto. Les parents d'élèves encouragent ce projet d'aide auprès de ces deux enfants et regrettent que ce projet ne soit pas davantage diffusé au sein de la communauté éducative.

Protocole sanitaire

Ce point ne figure pas à l'ordre du jour. Pour autant, face aux inquiétudes des parents sur des questions telles que : fermeture de l'ALM pendant les congés de février, règles à suivre par les parents, isolement des élèves, tests salivaires dans les écoles, procédures à suivre, fermetures de classes, traçage des élèves, cantine, etc... le directeur a invité Mme Metzger au conseil d'école afin qu'elle apporte sa contribution en tant qu'experte.

Les conduites à tenir ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un variant ou pas...

La « fermeture administrative » d'une classe en cas de contact à risque d'un variant sud-africain ou brésilien ne se produit que si le contact à risque est intrafamilial jusqu'à présent.

Il s'agit d'une mesure de « contact warning »

Les enfants ne sont pas assimilés à des contacts à risque et ne sont pas proprement dit isolés mais doivent limiter les interactions sociales et renforcer les mesures barrière.

Il est recommandé dans ce cas de pratiquer des tests antigéniques chez les enfants et adultes sans délais

Les professeurs ne sont pas isolés non plus.

En l'absence de symptômes pas de test à J7 même chez les enfants de plus de 6 ans.

Le masque doit être porté en permanence à l'école en couvrant la bouche et le nez, aussi bien chez les élèves que chez les adultes. Il faut continuer à se laver régulièrement les mains et faire usage du gel hydro alcoolique et respecter les mesures de distanciation. Le protocole sanitaire ne prévoit pas l'usage de la visière sauf cas exceptionnel du type handicap. Les masques en tissu ordinaire sont peu filtrants et l'usage de masques homologués est recommandé.

En maternelle, lorsqu'un enfant est testé positif, la classe est fermée pour sept jours. Au primaire, lorsqu'un enfant est testé positif, la classe n'est pas fermée en raison du port du masque (d'où la nécessité de le porter correctement) et des gestes barrière. L'élève et les élèves cas contact à la cantine doivent être isolés pendant 7 jours. Si un élève du primaire est testé positif au variant sud-africain ou brésilien, la classe doit être fermée pour 7 jours. Lorsqu'un parent est testé positif, les enfants du foyer sont considérés comme cas contact et doivent être isolés pendant 7 jours. A la maternelle, le retour à l'école se fait sans test. A l'élémentaire, le retour à l'école se fait avec un test négatif.

Le site internet de l'école a été mis à jour et comporte des informations relatives au protocole sanitaire à l'attention des parents d'élèves.

Jusqu'à maintenant les tests salivaires ont eu lieu dans une dizaine d'écoles. Les tests se sont bien passés et ont été dans l'ensemble bien acceptés par les enfants et les parents. Ceux-ci doivent signer une autorisation pour leurs enfants. Les tests salivaires ont révélé très peu de cas positifs. Dans une école, ce sont 200 à 300 tests qui sont réalisés en une matinée. Ils sont effectués par un laboratoire spécialisé sous l'égide de la Direction Académique. Les résultats sont rapides et transmis aux parents en une demi-journée.

Visites médicales des élèves de grande section maternelle :

Celles-ci n'ont pas pu avoir lieu l'an dernier car les écoles étaient fermées. Elles reprendront cette année à l'école en dehors de la présence des parents en avril ou mai. Les visites médicales des élèves de grande section seront regroupées sur deux jours et auront lieu dans les locaux de la maternelle afin que la continuité pédagogique soit assurée. Elles seront effectuées par un binôme médecin / infirmière et les parents seront informés.

Continuité pédagogique en allemand dans le cadre du remplacement des enseignantes d'allemand absentes en moyenne section et grande section maternelle. Les parents d'élèves expriment leur inquiétude face au manque d'heures d'enseignement de l'allemand dans ces deux classes de maternelle en l'absence des enseignantes en langue allemande. Les parents se disent par ailleurs très satisfaits que les enseignantes absentes soient remplacées par un même enseignant qui assure la continuité pédagogique sur le long terme. Ils demandent toutefois que des solutions soient trouvées pour que cette continuité pédagogique puisse aussi avoir lieu en allemand. Le directeur indique que la Direction Académique peine à recruter des professeurs pour l'enseignement de l'allemand mais qu'il ne manquera pas d'informer les parents d'élèves si des solutions même temporaires sont trouvées.

Coopérative scolaire

Lundi 15 mars 2021

Ajout au compte-rendu du 12 novembre 2020.

Lors du conseil d'école le 12 novembre 2020, Valérie Pierrat, enseignante et mandataire de la coopérative d'école a présenté les comptes de l'année 2019-2020.

Ce point n'a pas été reporté dans le compte-rendu. Il figurera dans le compte-rendu du conseil du 2ème trimestre prévu le 16 mars 2021.

Comptes de la coopérative 547 au 31 août 2020.

Nous constatons un déficit de 1561,45€, expliqué par des charges supérieures aux produits, dues notamment aux charges exceptionnelles : 9474,69€ (remboursements versés aux parents, projets non effectués du fait de la crise sanitaire). A la clôture des comptes, tous les parents n'ont pas encore encaissé les chèques de remboursement.

La ligue de l'enseignement doit encore nous rembourser les 2352 € correspondant à l'acompte versé pour le séjour à Munich des CM2b annulé au printemps 2020.

Les charges principales correspondent aux charges des activités éducatives 23106,11€.

La participation des familles correspond au versement de participation à la coopérative par les parents en début d'année, soit 7741€.

Au 1er septembre 2019, nous avions 13324,44€ en banque, au 31 août 2020 : 11762,99€.

Nous remercions les parents et enseignants présents pour la vérification des comptes.

Valérie Pierrat
mandataire de la coopérative



Coopérative ou foyer :
CS547-EE Schoepflin STRASBOURG
3 rue de l'écrevisse
67000 - STRASBOURG
Tel : 03 88 15 77 61 Fax : 03 88 32 39 14
Email : ca.0670439N@ac-strasbourg.fr

Numéro d'affiliation à OCCE : 547
Numéro d'établissement : 0670439N

CHARGE		PRODUIT			
60700008	Achat de produits pour cessions	5024,11 €	70700008	Vente de produits pour cessions	3179,35 €
61681008	Assurances versées pour la coopérative	113,75 €	70800008	Produit des activités éducatives	22715,00 €
61810008	Charges des activités éducatives	23106,11 €	74100008	Subventions d'état, des collectivités	820,50 €
62810008	Cotisations versées à l'OCCE	937,30 €	74200008	Autres subventions	0,00 €
65000008	Autres charges courantes	430,87 €	75000008	Autres produits courants	0,00 €
67000008	Charges exceptionnelles	9474,69 €	75600008	Participations volontaires des familles	7741,00 €
68000008	Achat de biens durables	0,00 €	76700008	Produits financiers (mutualisation)	0,00 €
			77000008	Produits exceptionnels	3069,53 €
	Total des charges	39086,83 €		Total des produits	37525,38 €
		+			+
	Excédent(1)	0,00 €	OU	Déficit(2)	1561,45 €
		=			=
	(3)	39086,83 €	<-- = -->	(4)	39086,83 €

BILAN simplifié au 31 août 2020

ACTIF		PASSIF			
51200000	Comptes bancaires	11762,99 €	11000000	Report à-nouveau	13324,44 €
		+			+
51400000	Chèques postaux	0,00 €			
		+			
53000000	Caisse en espèces	0,00 €	120	Excédent (+)	0,00 €
		+		OU	-
5...	Autres comptes	0,00 €	129	Déficit (-)	1561,45 €
		=			=
	Total de l'actif (5)	11762,99 €	<-- = -->	Total du passif (6)	11762,99 €

(1) Il y a Excédent si Produits > Charges

(3) Charges + Produits éventuel

(2) Il y a Déficit si Charges > Produits

(4) Produits + Déficit éventuel

(5) & (6) doivent être égaux

Nom du mandataire 2019/2020

Signature du mandataire 2019/2020

Mme PIERRAT Valérie

(*) Vous devez joindre le copie du (des) dernier(s) relevé(s) bancaire(s) justifiant les comptes 5... au 31 août 2019 (ou au plus près).
Toutes différence entre la comptabilité et le(s) compte(s) bancaire(s) doit faire l'objet d'un rapprochement bancaire.
(**) Matériels dont la durée de vie est supérieur à un an et figurent à l'inventaire des biens achetés par la coopérative.